

Prix de l'Éducation 2007 à Brice CELO

mini CV

Brice CELO, né le 9 janvier 1988 à Ploemeur (56)

Classe fréquentée en 2007-2008 : 1^{ère} année de bac professionnel Constructeur bois au lycée professionnel de Pleyben (Finistère).

Scolarité en 2006-2007 : 2^{ème} année de CAP Ebénisterie au lycée de l'Elorn de Landerneau (Finistère).

VIE SPORTIVE hors de l'établissement :

Il appartient à la Fédération Française d'Athlétisme.

Huit participations au championnat de France d'Athlétisme de 2003 à 2006 :

- 2003 : champion de France minimes par équipe
- 2004 : cadet 1^{ère} année - 6^{ème} au triple saut - 8^{ème} au saut en longueur.
- 2005 : meilleure performance française au saut en longueur (6,88 m).
- 2006 : junior 1^{ère} année - 9^{ème} au saut en longueur.

VIE SOCIALE dans le cadre scolaire en 2006-2007 :

- délégué de classe, membre du CVL (conseil de la vie lycéenne) et du FSE (foyer socio-éducatif).
- engagé dans la gestion du FSE.
- intervient dans son collège d'origine afin de présenter aux élèves de 3^{ème} la formation qu'il suit au lycée de l'Elorn.

Jeudi 25 octobre 2007, Jean-Baptiste Carpentier, recteur de l'académie de Rennes, remet le prix de l'éducation 2007 à Brice CELO. Ce prix récompense un candidat s'illustrant aussi bien dans sa vie scolaire que dans sa vie sportive et sociale.

Entourée de sa famille, de ses amis et de ses professeurs, Brice CELO reçoit une médaille et un chèque de 1 000 euros pour effectuer un voyage.

"Brice CELO est un jeune homme très méritant qui a toute ma confiance professionnelle et personnelle". Ainsi s'exprime le proviseur du lycée de l'Elorn où Brice a obtenu son CAP ébénisterie en juin 2007 alors que le jury du prix de l'éducation venait de le choisir comme lauréat de l'académie de Rennes. Ses qualités sont soulignées cette année encore par son admission en bac pro "constructeur bois" au lycée professionnel du bâtiment à Pleyben (Finistère).

Pourquoi le "Prix de l'éducation" ?

Le prix académique de l'éducation a été créé en 1975 à l'initiative de l'Académie des Sports, sous le patronage du ministre de l'Éducation nationale.

Il est ouvert :

- aux élèves des lycées d'enseignement général et technologique des classes de première ;
- aux élèves des lycées d'enseignement professionnel, des classes de première année de baccalauréat professionnel, des classes de deuxième année de brevet d'études professionnelles (BEP) et de certificat d'aptitude professionnelle (CAP);
- aux étudiants de BTS.

Le candidat -fille ou garçon- proposé par le chef d'établissement doit posséder un ensemble de qualités dans les trois domaines suivants : vie sportive, vie scolaire, vie sociale, démontrant des capacités à s'engager à tous les niveaux aussi bien à l'intérieur qu'en dehors de l'établissement.

Dans chaque académie, une lycéenne ou un lycéen est récompensé(e) pour sa valeur scolaire et sportive, son esprit d'initiative, son sens de l'équipe, son rayonnement, son équilibre entre les qualités physiques, intellectuelles, morales et humaines.

Ce prix valorise la diversité des talents et des réussites et permet d'affirmer que la recherche d'un équilibre de la personne est un objectif essentiel de l'Éducation nationale.

Depuis 1987, un Prix national couronne une lycéenne ou un lycéen choisi parmi les lauréats académiques.

A partir de 2003, le Prix national est attribué à un lauréat -fille ou garçon- de l'enseignement général et technologique et aussi à un lauréat -fille ou garçon- de l'enseignement professionnel.

Désormais, un lauréat se trouve donc récompensé pour chacune des deux filières d'enseignement afin de mieux répondre à la réalité actuelle du ministère de l'Éducation nationale qui fait de la voie professionnelle une authentique voie de réussite.